Commune de Taradeau

délibération :
D_2026_9_2

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

Objet : DPVa - Renouvellement des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

L' an deux mille vingt six, le lundi 12 octobre à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, Mairie de Taradeau 38, route de Flayosc à TARADEAU, sous la présidence de Monsieur DAVID Albert, Le Maire.

Date de convocation du : 07 Octobre 2026

Présents : Monsieur DAVID Albert, Madame PERRET-JEANNERET Nathalie, Madame GRATTAROLA Dominique, Monsieur PILLET Alain, Madame FONDREVELLE Joëlle, Monsieur GRASSIN Cyril, Monsieur AUDIBERT Jean-Claude, Monsieur LECONTE Patrick, Madame TEISSEIRE Arlette, Monsieur BERGONZINI Alain, Madame FOURNIL Catherine, Madame TATON Odile, Monsieur GRIMAUX Philippe, Monsieur RICHOUX Alexandre

Pouvoirs :
Monsieur AUGERO Christian a donné pouvoir à Monsieur DAVID Albert
Madame ROUX Marlène a donné pouvoir à Madame TEISSEIRE Arlette
Madame GERBINO Margaret a donné pouvoir à Monsieur PILLET Alain
Madame VALERO Virginie a donné pouvoir à Madame TATON Odile

Absent(s) : Monsieur AUGERO Christian, Madame ROUX Marlène, Madame GERBINO Margaret, Madame VALERO Virginie

Excusé(s) : Monsieur TRANCHEVENT Eric

Secrétaire de Séance : Madame Odile TATON

Le mécanisme des attributions de compensation (AC) a été créé par la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Il a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres. Ce mécanisme fait également l'objet de précisions aux IV et au V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), dont celui relatif à la création d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT). Cette évaluation est un préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation entre une commune et son EPCI.

Chaque commune membre de l'EPCI doit disposer d'au moins un représentant au sein de cette Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), issu de son conseil municipal, afin qu'aucune commune membre ne soit écartée du processus d'évaluation des charges transférées. Il est également précisé que les membres de la CLECT doivent nécessairement être des conseillers municipaux, désignés par leur conseil municipal.

Pour Dracénie Provence Verdon Agglomération (DPVa), la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été initialement créée par la délibération n° 2000-7 du 19 décembre 2000. Son organisation est régulièrement actualisée à la suite de chaque renouvellement des conseils municipaux et du conseil communautaire, sa dernière recomposition officielle datant du 19 novembre 2020.

Suite aux élections municipales de mars 2026, il nous appartient donc de désigner parmi les conseillers municipaux un membre titulaire et un membre suppléant, pour siéger au sein de la CLETC de Dracénie Provence Verdon agglomération.

Le rapport étant exposé,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-33 ;
Vu les IV et V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;
Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 ;
Vu la délibération n° 2000-7 du 19 décembre 2000 de Dracénie Provence Verdon agglomération (ex CAD) ;
Considérant que notre commune doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant issu de son conseil municipal ;
Considérant le renouvellement des conseils municipaux suite aux élections municipales de mars 2026 ;
Considérant qu'un conseiller municipal en exercice doit siéger au sein de la CLETC de notre EPCI.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

- de désigner Monsieur PILLET Alain, membre titulaire et Monsieur LECONTE Patrick, membre suppléant.

Pour : 18
- Monsieur DAVID Albert, Madame PERRET-JEANNERET Nathalie, Monsieur AUGERO Christian, Madame GRATTAROLA Dominique, Monsieur PILLET Alain, Madame FONDREVELLE Joëlle, Monsieur GRASSIN Cyril, Monsieur AUDIBERT Jean-Claude, Monsieur LECONTE Patrick, Madame ROUX Marlène, Madame TEISSEIRE Arlette, Madame GERBINO Margaret, Monsieur BERGONZINI Alain, Madame FOURNIL Catherine, Madame TATON Odile, Monsieur GRIMAUX Philippe, Madame VALERO Virginie, Monsieur RICHOUX Alexandre

Contre : 0
-

Abstention : 0
-

La secrétaire de séance,
Odile TATON

Emis le 12/10/2026, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 14/10/2026

Le Maire,
Albert DAVID



